

Note de service n°07-2023
Date : 18 octobre 2023

NOTE DE SERVICE

Objet : Versement prime de partage de la valeur

PJ : Décision unilatérale de l'employeur

Conformément à l'information et consultation du Comité Social Economique (CSE) le 16 octobre 2023, nous avons le plaisir de vous annoncer le versement d'une prime de partage de la valeur, comme prévu dans la décision unilatérale jointe.

Le versement sera effectué sur le salaire de ce mois d'octobre 2023.

Pierrick MARTIN

Directeur Général

